

Programme pour un développement solidaire

de Blaise Compaoré

Introduction

La gestion du quotidien, si nécessaire et si exigeante qu'elle soit, ne peut à elle seule constituer notre avenir: sans ambition précise, il n'est point d'effort utile pour le progrès économique et social.

Lorsqu'en 1991, je plaçais mon premier Programme septennal sous le signe d'un Large Rassemblement pour le Développement et la Démocratie, j'avais pour ambition, d'une part, de créer les conditions pour permettre à notre peuple de se réconcilier avec lui-même et avec ses dirigeants et, d'autre part, de dégager un consensus minimum pour affronter les grands chantiers de développement.

En sept ans, des succès indéniables ont été remportés. Les choix retenus dans le programme septennal, notamment ceux en complément aux réformes économiques, à l'ajustement monétaire et aux "six engagements" ont permis à notre économie de renouer avec la croissance, avec un taux moyen supérieur à 5 % au cours du présent mandat. Ainsi se dessinent pour notre économie une nouvelle phase de reprise et des changements importants.

Dans le domaine de la démocratie et de la justice, de nombreuses étapes ont été franchies notamment par la mise en place des institutions démocratiques,

l'affirmation des libertés individuelles et collectives, le renforcement des droits et garanties des citoyens.

Pour notre part, conforté par l'expérience et la connaissance des aspirations profondes de notre peuple à la veille du troisième millénaire, notre vision du Burkina Faso sera fondée sur un contrat de développement solidaire. Un développement centré sur la personne humaine et qui lui permet de libérer son potentiel créatif au profit de la communauté entière. Un développement ancré également dans nos systèmes de valeurs culturelles débarrassés des conservatismes incompatibles avec les enjeux d'un monde de compétition et de changements rapides.

En effet, ma préoccupation constante au cours du prochain septennat sera de travailler à l'amélioration substantielle des conditions de vie du plus grand nombre dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de l'alimentation et du cadre de vie.

Une Nation se juge d'abord à son aptitude à créer les conditions de promotion et de progrès pour tous. Consolider la démocratie doit s'accompagner nécessairement de la recherche des nouvelles avancées sociales.

Une démocratie participative qui se construit dans le dialogue permanent avec toutes les forces politiques et sociales de notre pays créera les conditions de l'émergence d'un consensus national autour des choix fondamentaux, gage d'un développement durable.

Il importe donc que notre vision soit celle d'un contrat avec notre peuple pour un Burkina Faso de progrès économique et de justice sociale.

Dans ce contexte et pour faire face aux enjeux et défis du troisième millénaire, je propose, pour guider notre combat futur, les axes stratégiques ci-après:

- Etablir un contrat pour la modernisation de notre économie;
- Construire une société encore plus solidaire qui affirme le leadership national, assure plus de qualité dans la vie des Burkinabé, tout en partageant plus équitablement les fruits de la croissance;
- Promouvoir le développement institutionnel et la culture démocratique comme instrument de mise en œuvre du développement solidaire;
- Réussir notre insertion dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale et rechercher pour notre pays un rayonnement encore plus grand.

Etablir un nouveau contrat pour la modernisation de notre économie

Face aux enjeux du troisième millénaire, le nouveau schéma de développement du Burkina Faso à l'horizon 2005 participe d'une démarche pragmatique et volontariste pour inverser les tendances passées et actuelles et installer notre économie dans une ère de croissance et de développement social.

Le schéma de développement que je propose se fonde sur la construction d'une économie solidaire alliant harmonieusement les règles d'efficacité économique à la philosophie du partage équitable des fruits de la croissance. Les orientations stratégiques qu'il fixe affichent clairement les règles du jeu pour élever

durablement la production et la compétitivité globales de l'économie nationale et parvenir à un développement humain soutenable.

Dans cette optique, la modernisation de notre économie devra permettre d'atteindre ces objectifs et ériger le Burkina Faso en pôle régional de développement en Afrique de l'ouest. Pour y parvenir, seule la création de richesses en quantité et en qualité permettra d'améliorer les conditions de vie de nos populations, de conquérir de nouveaux marchés extérieurs et d'accroître notre compétitivité. Cela nous impose de placer résolument notre stratégie de développement dans le contexte d'ouverture au marché régional et mondial.

C'est pourquoi, notre volonté de rétablir durablement les grands équilibres budgétaires et extérieurs sera constante, ce qui requiert une gestion adéquate du crédit à l'économie et du budget de l'Etat en vue de servir en priorité les exigences de l'investissement économique, social et culturel. Ces efforts devront permettre au Burkina Faso d'élever le taux d'investissement à plus de 25 % et atteindre un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) supérieur à 8% à l'horizon 2005.

Cet effort de modernisation, c'est également la création d'un cadre général d'activités favorables à l'efficacité, à l'impulsion d'un dynamisme valorisant les compétences et les innovations. Ce cadre doit permettre à notre pays de se doter d'une économie plus solide et diversifiée et surtout d'accéder aux premiers rangs dans les domaines de l'agro-business et de l'agro-processing dans la sous région.

C'est en outre l'ensemble de l'économie qu'il faut réorganiser, dans les années à venir, par une diffusion dans les principales branches des technologies nouvelles et adaptées à nos besoins.

L'ouverture de notre économie à l'extérieur est effectivement le meilleur gage pour nos entreprises de tirer parti des progrès technologiques, d'accéder à un marché de grande taille qui leur imprimera le développement de comportements concurrentiels.

L'investissement direct étranger sera l'un des piliers de notre appareil productif. Pour cela la réforme et la modernisation du droit des affaires, la modernisation de l'appareil judiciaire lui procureront toutes les protections et sûretés nécessaires à son développement.

C'est enfin le développement et l'essor du secteur privé national. Tout sera fait pour poursuivre l'amélioration des conditions d'une saine concurrence et développer l'esprit d'initiative. L'Etat n'interviendra que de façon sélective par des actions d'accompagnement et de promotion dans le secteur productif afin de consolider la position du pays sur le marché international.

Ainsi, notre agriculture, l'une des grandes chances de développement du Burkina Faso, continuera d'être le point focal de notre action. Je poursuivrai l'action déjà entreprise de modernisation de nos systèmes productifs avec l'accélération et l'accroissement du rythme de mécanisation des unités agricoles et agropastorales. Aussi bien pour l'agriculture que pour l'élevages je travaillerai à convaincre le privé moderne d'y investir de manière à ce que ce secteur satisfasse non seulement les besoins du marché intérieur mais aussi conquiert des marchés extérieurs.

Dans cette perspective, la mécanisation et la motorisation agricoles, la maîtrise de l'eau, la promotion des semences améliorées, du crédit agricole et de l'irrigation privée constitueront les principaux leviers de la stratégie d'augmentation de la production végétale. L'appui aux producteurs passera par l'émergence d'organisations professionnelles agricoles et concernera notamment la formation et l'octroi de crédit, le but étant de parvenir à la création, d'une Chambre d'agriculture.

Dans les prochaines années, je veillerai à ce que le Burkina Faso continue de tirer partie de ses avantages comparatifs dans le domaine des cultures d'exportation: coton, sésame. Je mettrai un accent particulier à restaurer la position extérieure jadis forte pour le karité, le haricot vert, l'anacarde et autres fruits et légumes grâce à une politique de modernisation de ces filières. Elles joueront un rôle majeur dans l'amélioration de notre balance commerciale et des revenus des paysans.

Pour que notre agriculture s'acquitte efficacement de cette mission combien essentielle, je prêterai une attention soutenue aux questions de propriété et de sécurité foncières. Ainsi, pour encourager l'investissement, des baux emphytéotiques seront octroyés aux investisseurs.

Le développement des petites et moyennes entreprises industrielles sera le départ d'un renouveau industriel. Notre pays doit se doter d'un tissu industriel solide pour tirer pleinement parti des avantages du marché régional. Des mesures visant à encourager l'initiative privée seront prises dans le but de créer des externalités favorables à la production industrielle. Dans le même sens, il sera mis en place un statut des entreprises exportatrices des zones franches.

Quant au secteur minier, je veillerai à ce que notre pays entretienne avec les compagnies minières des rapports harmonieux de partenariat et de confiance basés sur le respect mutuel des devoirs et engagements légaux.

La modernisation des secteurs stratégiques de notre économie est en grande partie liée à l'existence d'un dispositif de financement performant, support indispensable à une économie libérale et ouverte sur le reste du monde. Le système de financement décentralisé accompagnera l'activité des micro-entreprises dont le poids est significatif dans l'économie nationale. Outre les possibilités du système bancaire et des structures mutualistes d'épargne et de crédit, les perspectives qu'offre le marché boursier naissant de l'UEMOA seront exploitées. Il en est de même des appels publics à l'épargne à travers l'émission de titres publics (obligations, bons du Trésor, emprunts d'Etat).

La promotion de l'emploi et des revenus, corollaire de la modernisation de notre économie, à l'évidence, restera l'objectif principal. Dans un pays pauvre comme le Burkina Faso où tout est à faire et à construire, l'enjeu essentiel reste de mettre au travail la plus grande partie de la population active qui aujourd'hui connaît le sous-emploi, le chômage et l'emploi précaire. C'est pourquoi, tout au long du septennat, je ferai de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre le chômage, une priorité de premier ordre.

La création d'emplois sera la contrepartie d'un environnement sécurisant pour les investissements nationaux et étrangers, notamment par les incitations économiques et fiscales, la flexibilité du marché de l'emploi et la protection des biens et des personnes. A cet effet, je veillerai à une évaluation périodique de l'application du code des investissements. De même, les cadres institutionnels seront renforcés pour prendre en compte le caractère multidimensionnel de la politique de l'emploi et la nécessaire coordination des structures et des actions. D'autres mesures visant la réforme de la législation et la réglementation du travail, la création d'un fonds d'intervention pour l'emploi, le développement du microcrédit seront adoptées.

L'ensemble de ces dispositions permettront de dynamiser l'appareil productif. Dans ce sens, notre politique de promotion de l'emploi qui aura pour tremplin la lutte contre la pauvreté, sera orientée vers les formes d'emploi suivantes :

- En milieu rural, tout en consolidant les emplois dans l'agriculture, les emplois non agricoles seront développés grâce aux industries villageoises (constructions métalliques, transformations de produits agricoles, ...), aux activités de services (transports, petites réparations, artisanat utilitaire, ...), à la construction des infrastructures de base selon les techniques à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) et au développement de la petite mine.
- En milieu semi-urbain et urbain, des opportunités d'emplois seront créées grâce à l'appui technique et financier à la micro entreprise et aux activités rémunératrices des femmes, la construction et l'entretien des infrastructures selon les techniques HIMO;
- En milieu rural comme en milieu urbain, l'enjeu par rapport à la création d'emplois et de revenus, sera de transformer notre pays en une économie de services destinés aux marchés intérieur et extérieur (activités liées au tourisme, produits artisanaux, industries culturelles).

A cela, il faudrait ajouter l'effort soutenu des secteurs public et privé moderne. Au total, Au cours du septennat, il nous faudra créer un environnement capable de générer le plus grand nombre d'emplois dans les divers secteurs d'activité de l'économie nationale. Les secteurs de production et de soutien à la production seront les principaux terrains d'affirmation de notre volonté de moderniser notre économie.

Les secteurs de production

L'agriculture et l'élevage

Mon action dans ce secteur vital et moteur de notre économie consistera à :

- Recentrer le rôle de l'Etat et stimuler le développement de l'économie de marché;
- Soutenir et accélérer la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage;
- Assurer une gestion durable des ressources naturelles -
- Réduire sensiblement la pauvreté rurale par l'accroissement des revenus

Recentrer le rôle de l'Etat et stimuler le développement du secteur

- Dans le cadre des réformes en cours depuis 1991, l'Etat poursuivra son désengagement progressif des activités de production et de commercialisation de la fourniture de services au monde rural, et leur transfert au secteur privé.
- Dorénavant, l'Etat se concentrera sur les missions exclusives de service public et à titre transition de la fourniture de services au monde rural, et leur transfert au secteur privé.
- Dorénavant, l'Etat se concentrera sur les missions exclusives de service public et à titre transitoire prendra en charge des missions non encore assurées par le secteur privé. Les fonctions d'orientation, de suivi évaluation, de réglementation et de contrôle, l'appui conseil et la prise de mesures incitatives en faveur du secteur privé, seront du ressort de l'Etat.
- Par ailleurs, les efforts de recherche-développement seront renforcés en vue de mettre à la disposition des producteurs des techniques performantes, des races et variétés productives adaptées aux conditions géo-climatiques et répondant bien aux besoins des marchés intérieur et extérieur.
- Enfin, l'Etat veillera à assurer la synergie avec les autres secteurs de développement grâce à des mesures d'accompagnement appropriées: infrastructures de communication, amélioration des statistiques agropastorales, électrification rurale, alphabétisation et formation des acteurs, promotion des structures de commercialisation, maîtrise de l'eau.

L'émergence d'un secteur privé en milieu rural sera la résultante de mutations profondes au sein de la profession agropastorale et dans la société rurale. Cela se traduira entre autres par le dépérissement progressif des systèmes de production actuels Intérieur et extérieur constitue les conditions premières au développement d'une économie de marché. Le développement des technologies et des innovations fournira la base d'installation d'unités industrielles et semi-industrielles de transformation pour une plus grande valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage.

L'industrialisation. des filières agricoles et d'élevage ainsi que des services en direction du monde rural sera la ligne de rupture qui propulsera nos systèmes de production actuels vers de nouvelles frontières.

L'amélioration de l'offre de financement en direction du monde rural sera ma préoccupation. Les systèmes de financement décentralisés et le système bancaire classique devront nécessairement conjuguer leurs efforts pour accompagner convenablement le développement de l'économie de marché en milieu rural.

Le développement des produits à vocation commerciale sera systématisé partout où cela est possible pour tirer parti des avantages comparatifs.

Je veillerai à ce que les structures de l'Etat chargées d'une part de la production et d'autre part de la promotion commerciale de nos produits à l'extérieur, instaurent un mécanisme d'information et de surveillance sur l'évolution et le comportement des différentes filières sur les principaux marchés d'exportation. C'est, me semble-t-il, la seule manière d'adapter nos productions aux labels de qualité exigés, de maintenir la compétitivité de nos produits et de garder constamment une ligne offensive sur les marchés des matières premières.

Je travaillerai enfin à convaincre les investisseurs étrangers et nos compatriotes vivant à l'extérieur qu'investir au Burkina dans l'agriculture et l'élevage constitue -un bon investissement, surtout au regard de la situation carrefour des échanges de notre pays vers les autres pays de la sous-région.

Soutenir et accélérer la modernisation des exploitations agricoles et d'élevage

La modernisation des exploitations sera le fondement du nouvel essor du secteur agropastoral. Le sous-développement technologique et l'archaïsme des systèmes et techniques de production actuels sont peu propices à l'émergence d'une véritable économie de marché fondée sur les règles de compétitivité, de performance, de qualité et de rentabilité.

Le secteur privé pourrait investir des domaines d'activité tels l'approvisionnement et la distribution des équipements et intrants, l'irrigation privée, les technologies adaptées de transformation locale des produits, la gestion des terroirs, le développement des filières agricoles et animales (coton, karité, fruits et légumes, lait, cuirs et peaux, etc.).

De même, le développement de la santé animale, la production de l'aliment pour bétail et la recherche variétale peuvent être d'un intérêt particulier pour le secteur privé. L'Etat pour sa part continuera d'appuyer les activités non entamées par le secteur privé et d'assainir le cadre juridique relatif à la terre et aux aménagements pastoraux.

Il encouragera la fixation des jeunes dans leurs terroirs dans un contexte de développement de l'économie de marché. De plus, au niveau de nos administrations compétentes, il travaillera à l'émergence d'une expertise nationale capable d'accompagner efficacement l'agriculture et l'élevage modernes dans la conquête des marchés intérieurs et extérieurs.

Autant le professionnalisme est nécessaire au niveau des agents de l'Etat intervenant dans le secteur, autant il l'est au niveau des acteurs du secteur eux-mêmes. Seule une telle évolution favorisera la prise en main par les producteurs et intervenants des intérêts économiques du secteur et fera du transfert de compétences de l'Etat au privé un succès.

Assurer une gestion durable des ressources naturelles

La gestion durable des ressources naturelles constitue l'enjeu majeur autour duquel se joue l'avenir de nos systèmes de production agropastoraux. Compte tenu de la fragilité des écosystèmes, de la pression démographique, de la pauvreté naturelle des sols et des conflits fonciers, il est nécessaire que l'Etat mette en place une approche participative et pluridisciplinaire qui responsabilise les communautés rurales pour une gestion rationnelle du capital forestier et des pâturages intégrant la problématique foncière. Les lignes d'action que je poursuivrai en matière de gestion des ressources naturelles prendront en compte les axes principaux suivants :

- La recapitalisation de la fertilité des sols;
- La lutte contre la désertification;
- La responsabilisation des populations;
- Le renforcement de la sécurisation foncière;
- La mise en œuvre de la politique de population.

Au demeurant, le déséquilibre entre les hommes et le capital foncier constitue un point de rupture que seule une politique de population efficiente peut surmonter à terme. En effet il faut desserrer progressivement la contrainte autour du capital foncier en favorisant et en accompagnant les transferts de population vers d'autres secteurs. Le recul significatif de la population active agricole est en vérité la clef durable de résolution des conflits majeurs autour du capital foncier.

Réduire sensiblement la pauvreté rurale par l'accroissement des revenus

La première ligne de réduction de la pauvreté est d'accroître durablement la production alimentaire en dépit des aléas climatiques, afin que sécheresse cesse de rimer avec famine. L'accélération des rapports marchands en zone rurale permettra de procurer des revenus significatifs aux populations, ce qui augmentera leur capacité à faire face à leurs besoins essentiels en matière d'alimentation, de santé et d'éducation. L'amélioration de la situation de la femme rurale, qui participe pour une bonne part à la création des richesses sera stimulée grâce à la recherche d'une meilleure justice en matière de propriété et de répartition. En outre, les actions ci-après seront développées à son profit:

- renforcer les activités rémunératrices à travers l'accès au crédit
- faciliter son accès aux périmètres aménagés, promouvoir et développer les technologies villageoises susceptibles de supprimer la pénibilité des tâches des femmes.

Le secteur minier

Le niveau d'exploration géologique et minière menée sur le territoire national permet de dire que l'activité minière représente un réel atout pour l'économie burkinabé. En raison de cette importance, des moyens et des efforts doivent être consentis pour assurer son développement soutenu. C'est le sens de réformes en cours depuis 1991. Le secteur minier constitue l'illustration parfaite de l'ouverture au secteur privé dont la réaction en retour est satisfaisante. Le code minier fixe des règles d'intervention claires et la définition des rôles entre l'Etat et le secteur privé. Ce code prend en compte entre autres les attentes du Burkina Faso vis-à-vis de son secteur minier, la contribution de la mine au développement régional, l'exploitation artisanale et l'orpaillage, la promotion de la petite mine, les relations entre les tributaires et les occupants des terres, le respect de l'environnement.

Dans la continuité des réformes antérieures, je travaillerai constamment à transformer le potentiel de développement du secteur minier en réalité économique grâce aux relations de confiance et au respect des engagements mutuels contractés entre les principaux partenaires de l'activité minière, en l'occurrence l'Etat et les compagnies minières. L'organisation et l'administration du secteur minier seront renforcées dans le sens du professionnalisme et des meilleures pratiques internationales en la matière. L'Etat accordera les meilleurs soins d'une part aux problèmes juridiques, institutionnels et d'autre part, à la protection de l'environnement et au renforcement des capacités nationales dans le secteur minier.

L'industrie

La situation industrielle de notre pays présente de graves insuffisances technologiques et managériale qui font que nos entreprises, très peu compétitives, ne peuvent pas participer plus efficacement au commerce sous régional et international. En effet, l'absence d'un schéma directeur industriel, le mauvais état technique des machines, le coût élevé de l'énergie et des matières premières importées, le faible niveau de formation de nos entrepreneurs expliquent la faible capacité concurrentielle de nos produits industriels face aux produits étrangers.

Compte tenu de l'importance que j'accorde à ce secteur dans la stratégie de développement de notre pays, l'objectif global de notre politique industrielle est de favoriser la mise en place d'un réseau industriel performant, capable de soutenir en amont et en aval le développement de l'agriculture et valorisant les ressources naturelles. Dans cette optique, le Gouvernement relancera la stratégie de développement industriel.

En termes d'objectifs spécifiques à réaliser d'ici l'an 2005, je poursuivrai les préoccupations suivantes :

- Développer l'appareil productif;

- Valoriser les ressources nationales;
- Contribuer à l'élargissement de la base de produits d'exportation.

Notre stratégie pour consolider le tissu industriel (notamment les PMI/PME) reposera sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire pour le rendre plus incitatif à l'activité industrielle, en créant notamment un environnement propice à la promotion d'un secteur privé dynamique et compétitif.

Le rôle accru du secteur privé se réalisera dans un environnement économique libéral favorisant le développement de la concurrence interne. Je ferai en sorte que le développement du secteur privé s'oriente vers les domaines dans lesquels le pays dispose ou est en mesure de créer des avantages comparatifs. Il s'agit notamment:

- du secteur agricole pour atteindre la sécurité alimentaire et développer l'exportation des fruits et légumes de contre saison; - du secteur des mines dans lequel les découvertes récentes et les perspectives laissent entrevoir de grandes possibilités;
- du secteur agro-industriel, en particulier l'agroalimentaire où une transformation beaucoup plus importante de produits agricoles contribuera à renforcer la sécurité alimentaire et le potentiel d'exportation;
- du secteur des services, où le pays dispose d'avantages significatifs, notamment en matière de tourisme.

Le secteur privé ne pourra véritablement se développer et jouer le rôle moteur qui lui est dévolu que si un certain nombre de conditions sont réunies. Pour cela, **je** m'attacherai à :

- rendre le système judiciaire performant; - assurer une ouverture plus grande sur l'**extérieur** et une incitation à l'investissement; - mettre en place des infrastructures de base de qualité et d'un coût accessible; - assurer le désengagement progressif de l'Etat au profit du secteur privé dans les secteurs concurrentiels;

En terme de stratégies de mise en œuvre

- Le développement de l'appareil productif nous commande une nouvelle approche notamment l'organisation de forum d'hommes d'affaires pour susciter les initiatives de partenariat entre les opérateurs économiques burkinabé et les investisseurs étrangers;
- La valorisation de nos ressources nationales se fera à travers l'exploitation, la transformation et la conservation de nos matières premières agricoles, minières, artisanales et pastorales;
- Le développement des produits exportables et l'accroissement des parts de marchés reposeront sur:
- l'exploitation des filières porteuses présentant des avantages comparatifs pour notre pays; . la mise en place de services coordonnés d'informations économiques et commerciales;
- la mise en place de systèmes de gestion de la qualité au sein de nos entreprises et institutions d'assistance;
- la facilitation de rencontres entre exportateurs et importateurs notamment la multiplication de missions commerciales et la participation à des foires régionales et internationales.

En termes de renforcement de capacités, je ferai en sorte que la formation à la technologie soit dispensée dans les structures scolaires et universitaires et j'encouragerai la création de centres privés de recherche. Pour atteindre ces objectifs, je ferai initier et mettre en œuvre les principales activités suivantes :

Pour le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire :

- rendre opérationnels le Centre de promotion des entreprises et la Commission nationale de la concurrence et de la consommation;
- poursuivre la simplification des formalités de commerce et d'investissements;
- adapter le cadre administratif et législatif en matière de commerce et d'investissement à l'évolution de l'environnement sous-régional et international (UEMOA, CEDEAO, OMC);
- mettre en place un système d'information sur les marchés et rendre effective l'application de la loi portant organisation de la concurrence au Burkina Faso.

Pour le développement de l'appareil productif:

- Poursuivre la politique de rencontres entre hommes d'affaires;
- Mettre en place un système d'encouragement et d'incitations pour développer les secteurs jugés stratégiques;
- créer un observatoire économique.

L'artisanat

Dans notre vision de développement du Burkina Faso à l'horizon 2005, le secteur de l'Artisanat apparaît comme l'un des secteurs appropriés pour l'édification d'une économie indépendante et solidaire du fait qu'il utilise des techniques de production simples et facilement maîtrisables et fournit des biens et services adaptés aux besoins des burkinabé. Le diagnostic au niveau de ce secteur montre que des efforts ont été faits dans le sens de l'organisation et la réglementation des activités, ainsi que de la production artisanale. Cependant, force est de constater qu'il demeure en grande partie dans le secteur informel, rendant difficile la saisie de ses potentialités.

En raison de la capacité d'adaptation et des coûts relativement bas des produits artisanaux, ma politique portera essentiellement sur l'organisation, l'encadrement du secteur artisanal et la promotion des produits de l'artisanat sur les marchés nationaux et extérieurs.

La stratégie pour renforcer la compétitivité de la production artisanale et faire de ce secteur un véritable tremplin pour l'émergence des PMI/PME reposera sur la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire à même de favoriser la création d'un environnement propice à la promotion de métiers d'artisans dynamiques et compétitifs.

Dans cette optique, je me préoccuperais constamment de :

- la connaissance des potentialités du secteur;
- l'organisation et l'encadrement du secteur; la promotion des produits de l'artisanat sur les marchés extérieurs;
- l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans;
- l'établissement de concertations permanentes entre les intervenants.

En termes de stratégies de mise en œuvre

- La connaissance des potentialités du secteur sera appréhendée à travers un recensement complet des artisans;
- L'organisation et l'encadrement du secteur se feront par corps de métiers, le but ultime étant la mise en place d'une Chambre des métiers;

- La promotion des produits artisanaux sur les marchés extérieurs sera assujettie à la création et la mise en opération d'une structure internationale de créativité et de design et surtout la facilitation de l'accès au crédit fourni par les structures d'appui;
- L'établissement de concertations permanentes se fera *par* le biais de rencontres entre intervenants dans le secteur et la mise en place d'un système d'information mutuel.

En termes de renforcement de capacités, l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans sera rendue possible d'une part, grâce à une politique de formation et de qualification professionnelle qui sera élaborée et mise en œuvre et, d'autre part, par l'identification et la vulgarisation de technologies appropriées.

Le secteur de soutien à la production

L'environnement

L'environnement est le front sur lequel se joue l'avenir de notre pays alors que la déforestation, la sécheresse, la désertification ainsi que les feux de brousse font peser de graves menaces sur nos ressources naturelles.

S'il est vrai que nous avons enregistré des résultats assez remarquables dans le secteur de l'environnement, l'équilibre écologique reste très fragile et nécessite une grande attention pour assurer une meilleure utilisation des ressources naturelles. Ainsi, face aux nombreux défrichements agricoles, aux feux de brousse et à l'exploitation abusive du bois qui ont pour conséquences la destruction des sols, des forêts, de l'habitat, de la faune et du potentiel de production halieutique, la gestion durable de l'environnement constitue pour nous un enjeu stratégique.

Dans cette optique, l'objectif global de notre politique environnementale est de créer désormais un équilibre entre les impératifs de développement économique et la nécessité de préserver l'environnement afin de garantir aux générations présentes et futures des ressources naturelles.

En termes d'objectifs spécifiques à réaliser d'ici l'an, 2005, les défis à relever pour assurer une gestion durable des ressources naturelles portent sur la lutte contre la désertification, la protection des forêts et de la faune, la lutte contre les pollutions et les nuisances.

L'Etat continuera de renforcer son appui financier aux actions de lutte contre la désertification en augmentant les investissements destinés à la préservation de l'environnement. Dans cette perspective, J'instruirai le Gouvernement de consolider le programme d'action national de lutte contre la désertification

Notre stratégie pour renforcer la sécurité environnementale sera basée sur le développement du partenariat, la concertation, la concertation, l'implication effective et la responsabilisation des partenaires techniques, des ONG et associations, de la société civile aux actions de protection et de gestion des ressources naturelles. Cette approche intégrée a l'avantage d'allier les préoccupations de développement socio-économique à celles de la protection des écosystèmes naturels et prenant en compte les questions liées à la terre et à l'eau. La politique de concession des zones cynégétiques sera renforcée pour en faire des pôles de développement économique et touristique.

En terme de stratégie de mise en œuvre

- La lutte contre la désertification se fera essentiellement à travers la mise en œuvre du programme

d'action national;

- La gestion des ressources forestières sera guidée par des préoccupations de production et de conservation,
- La gestion des ressources fauniques sera assujettie à un souci de préservation et d'accroissement numérique des populations;
- La gestion des ressources halieutiques se fera à travers l'exploitation optimale du potentiel existant et les aménagements en vue de l'amélioration, des espèces et de l'approvisionnement en poisson.

En termes de renforcement des capacités

- La sauvegarde et la protection des ressources naturelles seront possible grâce au développement de vastes programmes d'éducation environnementale.

Pour atteindre les objectifs ci-dessus retenus, je ferai en sorte que les principales activités ci-dessous initiées soient effectivement mises en œuvre afin que notre système environnemental soit efficace et efficient.

Dans le cadre de la gestion des ressources forestières :

- Poursuivre le programme d'aménagement des forêts naturelles;
- Consolider le programme national de reforestation villageoise "8.000 villages, 8.000 forêts";
- Renforcer l'éducation environnementale notamment à travers le projet "une école, un bosquet"
- Mettre en place le code et le fonds forestiers.

Dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques :

- Mettre l'accent sur l'organisation et la gestion de la pêche sur les grands lacs et les retenues d'eau secondaires;
- Développer la pisciculture semi-intensive

Dans le cadre de la lutte contre la désertification :

- Parachever et mettre en œuvre le programme national de lutte contre la désertification d'action sous la supervision du conseil national de gestion de l'environnement;
- Rendre opérationnel le Fonds national de lutte contre la désertification..

Dans le cadre de la lutte contre les pollutions et nuisances :

- Mener des activités d'Information-Education-Communication sur les risques liés à l'insalubrité et la nécessité d'assainir le cadre de vie.
- Promouvoir les mouvements associatifs dans le domaine de l'assainissement.

L'eau et les aménagements hydro-agricole

Ce secteur qui comprend le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable (AEP) et celui de l'hydraulique agricole est d'une grande importance pour notre politique de développement.

Pour faire face aux défis posés dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable et améliorer les services de base pour nos populations des centres ruraux, semi-urbains et urbains, **je m'engage** à repenser les approches qui ont été menées et à prendre des mesures répondant aux besoins réels ainsi qu'aux capacités des différentes catégories de population à payer les services demandés.

Ainsi, notre politique en matière d'AEP s'appuiera sur les structures nationales chargées de la planification des activités. Elle associera également les communautés et le secteur privé à l'élaboration et à la mise en œuvre de propositions stratégiques.

Dans cette optique, des mesures seront prises pour créer un environnement favorable à l'émergence et à une meilleure implication du secteur privé national dans les programmes d'AEP.

En outre, je poursuivrai les préoccupations suivantes :

- Connaître et maîtriser à court terme les ressources en eau;
- Assurer la desserte en eau potable en quantité et en qualité suffisantes des communautés rurales, semi-urbaines et urbaines; dans l'hydraulique rurale en particulier, il s'agira de passer de l'hydraulique villageoise avec un ratio d'un point d'eau pour 500 habitants à une hydraulique de quartier avec un ratio d'un point d'eau pour 300 habitants en moyenne;
- Assurer la viabilité et le fonctionnement continu et durable des équipements de service;
- Contribuer à créer les conditions pour un autofinancement du secteur de l'AEP.

La stratégie de mise en œuvre de notre politique en matière d'AEP se fera suivant quatre axes principaux qui sont:

- Identification des actions prioritaires par les communautés et des besoins d'assistance aux structures régionales;
- Implication des communautés bénéficiaires dans le processus de mise en œuvre et dans l'investissement;
- Appui aux programmes de lutte contre les maladies d'origine hydrique;
- Soutien à la mise en œuvre de la stratégie nationale d'assainissement.

En termes de stratégies de mise en œuvre, l'amélioration de l'approvisionnement des populations en eau potable sera rendue possible par la réalisation d'investissements supplémentaires notamment en renforçant la capacité opérationnelle de l'Office National de l'eau et de l'Assainissement (ONEA). Des options technologiques seront étudiées de manière à assurer un service continu et durable à moindre coût de fonctionnement et d'entretien.

En termes de renforcement de capacités, la mise **en** œuvre de la stratégie définie nécessite la formation permanente des **agents** notamment dans les métiers de l'eau.

Pour atteindre les objectifs en matière d'AEP, je ferai initier et mettre en œuvre les principales activités suivantes:

- Réhabiliter et consolider les points d'eau existants;
- Identifier tous les centres susceptibles d'être **équipés** et mener des études nécessaires à la définition du type d'équipement et de gestion;
- Réaliser les plans de captage des forages dans les gros villages et mener des études d'implantation;
- Fournir et installer les pompes en fonction des spécificités régionales;

- Maintenir la péréquation des prix du service d'AEP;

Promouvoir l'énergie solaire pour l'exhaure.

Le développement de l'hydraulique agricole, en tant que composante du secteur rural, est essentiel pour notre économie dans le cadre de l'intensification de la production. En effet, les conditions climatiques sont tellement difficiles que l'irrigation ne peut être occultée si l'on veut garantir une production agricole suffisante.

Dans ce secteur ma politique visera à :

- Etendre les aménagements hydro-agricoles;
- Intensifier la production par une révision des modes de production;
- Acquérir une maîtrise technique et socio-économique par une conception adaptée devant aboutir à la réalisation d'ouvrages moins coûteux à l'investissement et à l'entretien.

Notre stratégie pour améliorer le rôle de ce secteur de soutien à la production repose à la fois sur le renforcement du cadre institutionnel, la définition et la mise en œuvre de schémas directeurs d'aménagement des bassins fluviaux. Ces schémas constitueront des outils d'arbitrage et de détermination des priorités de développement. Le rôle du secteur privé sera valorisé notamment à travers le projet de développement de l'irrigation privée et de l'agroprocessing pour accroître la production céréalière, développer et diversifier les exportations de produits agricoles.

En vue de renforcer notre politique en matière d'hydraulique agricole, quelques principes cardinaux guideront nos stratégies :

- Ouverture des périmètres aménagés sur financement public aux opérateurs privés pour une production intensive,
- Encouragement de l'agro-business et l'exploitation de type agro-industriel;
- Contribution des Projets d'hydraulique agricole à la lutte contre le chômage par la création d'emplois;
- Application effective des redevances.

En termes de stratégies de mise en œuvre

- L'extension des aménagements hydro-agricoles reposera sur la valorisation et l'extension des grands périmètres; la consolidation, la réfection et la réhabilitation des petits périmètres et des petits barrages; l'aménagement des bas-fonds;
- L'intensification de la production passera par la conservation des eaux et des sols et l'augmentation des eaux souterraines;

Pour atteindre les objectifs en matière d'hydraulique agricole, je mettrai en œuvre les principales activités suivantes :

- Elaborer et mettre en œuvre les schémas directeurs d'aménagement des bassins fluviaux;
- Favoriser l'accès à la propriété foncière conformément à la loi portant réorganisation agraire et foncière
- Mettre en place **une** structure de concertation permanente avec les intervenants des autres secteurs (élevage, pêche, énergie, environnement).

L'énergie

La faiblesse de la production énergétique de notre pays représente un handicap structurel pour l'activité économique. En effet la croissance de la demande des énergies traditionnelles allée à la diminution des ressources ligneuses due à la sécheresse et aux défrichements, pèse dangereusement sur l'équilibre offre-demande. En matière d'énergies modernes, la capacité de production et de distribution de l'énergie installée n'est accessible qu'à environ 7 % de la population. La capacité de stockage et de transport des énergies fossiles est aussi limitée.

Cette faible capacité énergétique constitue une contrainte majeure pour notre économie qu'il faut résorber grâce à des investissements massifs dans le secteur.

Au plan institutionnel, la commission nationale de l'énergie en tant que cadre d'orientation stratégique de la politique nationale en la matière, sera installée et tout sera mis en œuvre pour son fonctionnement régulier.

Compte tenu du caractère stratégique de l'énergie dans la vie économique et sociale, ma politique dans ce secteur suivra les lignes ci-après :

- Conserver et développer les ressources énergétiques;
- Assurer de manière durable et au moindre coût l'approvisionnement énergétique national en électricité, bois de feu et produits pétroliers;
- Diversifier la gamme de combustibles domestiques pour la substitution inter- énergétique.

En matière d'offre je mettrai l'accent sur :

- la sécurité d'approvisionnement;
- la valorisation des ressources naturelles;
- la réduction des coûts de production-distribution.

En matière de demande, la satisfaction des besoins, la maîtrise des consommations et l'utilisation rationnelle de l'énergie constituent mes préoccupations.

Pour atteindre ces objectifs dans le respect de la protection de l'environnement, je mettrai en œuvre une série de réformes juridiques et institutionnelles dans le but de créer des conditions favorables à l'investissement privé, à la desserte efficace de l'économie nationale à des coûts accessibles et compétitifs. Une attention particulière sera accordée aux énergies nouvelles et renouvelables en tant qu'énergie de substitution, surtout en milieu rural.

Je mets également au rang de mes priorités l'amélioration de l'efficacité de la production et de la consommation énergétique tout en gardant constant le souci d'économie et de maîtrise à tous les niveaux. A cet effet, un plan national de l'énergie, comprenant un programme de maîtrise de l'énergie et un schéma d'électrification rurale décentralisée, sera élaboré et mis en œuvre.

Les transports

Notre vision du développement du Burkina Faso confère au secteur des transports une importance vitale. En effet, par l'appui qu'il apporte à l'extension vitale. En effet, par l'appui qu'il apporte à l'extension des activités industrielles et commerciales notamment, ce secteur a joué et continuera de jouer un rôle fondamental dans notre économie. Cependant, il est demeuré peu efficient en raison notamment de la

non maîtrise de la chaîne des transports et de l'inorganisation de l'environnement des transports.

Ce constat nous oblige à envisager une nouvelle politique des transports pour mieux structurer et rationaliser la gestion du secteur des transports. Dans cette optique, l'objectif global est d'améliorer la compétitivité du secteur par une maîtrise de la chaîne des transports et la mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnelle efficace.

En termes d'objectifs spécifiques à atteindre d'ici l'an 2005, les défis à relever portent sur:

- un développement des infrastructures,
- une meilleure structuration et gestion du secteur des transports.

Notre stratégie pour assurer un développement harmonieux du secteur des transports reposera sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur des transports.

En termes de stratégies de mise en œuvre :

- La maîtrise de la chaîne des transports sera rendue possible grâce à une bonne connaissance du secteur des transports. C'est pourquoi, je ferai en sorte qu'une banque de données soit mise en place et accessible à tous les intervenants dans ce secteur;
- Le développement des infrastructures, dans un souci de réduction de coûts, s'appuiera sur l'utilisation des matériaux locaux. En outre, je demanderai au Gouvernement d'élaborer un code des investissements routiers qui soit plus incitatif et plus attractif pour les investisseurs étrangers et nationaux;
- Le renforcement de la compétitivité du secteur des transports se fera, d'une part, par une réduction des coûts et, d'autre part, par une amélioration de la qualité des prestations par la vulgarisation des cercles de qualité.

En termes de renforcement de capacité, je demanderai au Gouvernement d'élaborer et de mettre en œuvre un véritable plan de formation des intervenants dans le secteur. En outre, des activités d'Information-Education-Communication seront développées pour susciter plus d'adhésion à la politique des transports.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication

L'information est capitale. La révolution communicationnelle en cours offre des opportunités inouïes. J'emploierai toutes mes énergies à rendre disponibles et accessibles les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les actions s'inscriront dans trois axes principaux : les médias, les postes et télécommunications, l'informatique.

Le Gouvernement continuera de garantir la liberté et l'éclosion de la presse plurielle. En effet, la diversité médiatique du Burkina Faso est l'un des meilleurs instruments de consolidation du processus démocratique. Je m'engage à maintenir mon soutien aux médias publics et privés du Burkina. Les actions de promotion des médias d'Etat porteront en particulier sur :

- l'achèvement de la couverture audiovisuelle;
- la modernisation des équipements radiophoniques et de la presse écrite;
- une plus grande contribution des médias audiovisuels à la mise en œuvre des programmes d'éducation;

En matière de postes et télécommunication, les efforts viseront:

- un relèvement sensible du taux de couverture téléphonique à travers la modernisation et la diversification du réseau. Un accent particulier sera mis pour le développement de la téléphonie rurale en **vue du** désenclavement de tous les chefs-lieux de département. Pour cela, la réforme entamée du secteur des télécommunication sera poursuivie, ; elle entraînera inévitablement une plus grande implication du privé dans la prestation des services de télécommunications.
- l'amélioration de la couverture postale par la réhabilitation d'anciens bureaux de poste et la construction de nouveaux bureaux de poste les principales localités
- l'amélioration continue de la qualité du service postal, notamment par une réduction sensible du délai d'acheminement du courrier.

Dans le domaine de l'informatique, principal support des nouvelles technologies de l'information et de la communication, je veillerai à assurer à court terme l'accès des Burkinabè de tous âges aux inforoutes. Il s'agira tout simplement de vulgariser l'utilisation de l'outil informatique par la mise en œuvre du plan directeur informatique national. L'administration publique et le secteur privé sont invités à assurer dès main tenant leur présence sur Internet.

Je veillerai à ce que toute la synergie nécessaire soit développée entre les domaines de la communication, des télécommunications et de l'informatique, en vue d'assurer la meilleure insertion de notre pays dans les autoroutes de l'information. Le but recherché est principalement d'accompagner plus efficacement les transactions économiques, financières et commerciales à l'intérieur comme à l'extérieur de notre pays.

Le tourisme

Le secteur du Tourisme constitue aujourd'hui une industrie et se caractérise par une abondance des ressources insuffisamment exploitées: monuments historiques, manifestations socioculturelles, et sites touristiques. La capacité de ce secteur à contribuer au développement économique et social a été freinée par l'enclavement du pays et les faiblesses dans la mise en œuvre d'un véritable plan de développement touristique.

Au regard du rôle important qu'il doit jouer pour mieux faire connaître l'image culturelle et touristique, du Burkina faso à l'extérieur, ma politique visera à:

- dynamiser ce secteur en le dotant notamment d'un schéma directeur du tourisme.
- Conserver et développer les potentialités touristiques naturelles, socioculturelles et historiques du pays,
- Promouvoir le tourisme au Burkina Faso par l'augmentation des flux de touristes nationaux et étrangers;

Notre stratégie pour améliorer la compétitivité du secteur du tourisme reposera sur l'amélioration de la qualité des prestations et notamment la mise en place d'un cadre institutionnel, juridique et réglementaire a même de favoriser la création d'un environnement propice à la promotion de sites touristiques compétitifs. Je ferai en sorte que le développement du secteur privé s'oriente vers le secteur des services où le pays dispose d'avantages significatifs, notamment en matière de tourisme et d'hôtellerie. Il s'agit notamment :

- des sites touristiques à aménager et à désenclaver;
- des aires de chasse à aménager et à réhabiliter;

- de la construction de campements touristiques;

Dans cette optique, je mettrai tout en œuvre pour relever les grands défis suivants:

- la connaissance des potentialités du secteur;
- la promotion des produits touristiques à l'extérieur;
- l'amélioration de la qualification professionnelle des agents du tourisme

En termes de stratégies de mise en œuvre :

- la connaissance des potentialités du secteur sera appréhendée à travers un recensement complet des potentialités touristiques et la diffusion de l'information sur leur existence à l'intérieur et à l'extérieur du pays, notamment en confectionnant des documentaires touristiques sur le Burkina Faso;
- La promotion des produits touristiques à l'extérieur sera assujettie à la création et la mise en opération d'une structure internationale de tourisme et surtout la facilitation de l'accès des entreprises touristiques au crédit;

En termes de renforcement de capacités, les agents seront formés et recyclés dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie pour plus de qualification professionnelle.

Le renforcement de la gestion de l'économie

La gestion de l'économie constitue une dimension essentielle de la gestion des affaires publiques. Dans ce sens, il est plus que nécessaire de mettre en place un mécanisme de programmation et de coordination des politiques économiques qui assure la cohérence et la rationalité des décisions y afférentes.

Je m'attacherai à faire en sorte que les secteurs ministériels accordent de l'importance aux stratégies de long terme avec des plans d'action à court et moyen termes dans l'exécution de leurs missions. Avec obstination, je poursuivrai la construction d'un environnement macroéconomique stable qui améliore la visibilité de l'avenir et la crédibilité des politiques.

Ma vision à long terme tiendra compte d'une part des aspirations nationales qui seront révélées par l'étude prospective "Burkina 2025", d'autre part de l'inéluctable globalisation de l'économie mondiale et de la contrainte de compétitivité de nos matières premières leaders et de notre industrie manufacturière. La modernisation de notre économie passera par le développement de nos capacités d'anticipation du futur et d'adaptation à l'environnement international. La promotion et le recours à des progrès techniques susceptibles d'aider à réduire notre dépendance à l'égard des accidents conjoncturels sur les marchés de matières premières, détermineront en fin de compte la réussite ou non de l'insertion de notre économie dans l'économie mondiale.

En l'absence d'une vision à long terme claire, nous courrons le risque que les politiques économiques soient gérées sous la pression des événements, sans continuité et sans stratégie véritable.

Construire une société encore plus solidaire qui affirme le leadership national, assure plus de qualité dans la vie des Burkinabè, tout en partageant plus équitablement les fruits de la croissance

L'amélioration du cadre et de la qualité de vie des burkinabé passe entre autres, par un plus large accès entiers de nos populations aux services sociaux et essentiels tels l'énergie, le téléphone et les médias

audiovisuels. L'effort déjà entrepris dans ces domaines sera complété par les actions suivantes:

- L'électrification rurale grâce à des sources alternatives à l'énergie thermique constituera une option technologique forte. De plus, l'Etat en rapport avec les populations, prendra des mesures visant à accélérer la substitution énergétique dans le secteur résidentiel de manière à réduire sensiblement la pression sur les ressources ligneuses et desserrer la contrainte sur l'environnement. La sauvegarde et la préservation de l'environnement seront une dimension importante de la stratégies de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de la vie.
- Pour le téléphone, le taux de couverture actuel de trois lignes téléphoniques pour mille habitants est nettement en deçà de la moyenne africaine qui est de deux lignes pour cent habitants. je ferai en sorte que l'expansion du réseau se poursuive de manière vigoureuse afin que le taux de couverture se situe au moins dans la moyenne africaine à l'horizon 2005 en intégrant l'urbanisation et le développement de la téléphonie rurale.
- Quant aux médias audiovisuels, notre objectif est d'arriver à la couverture intégrale du territoire national avant 2005. L'implantation de médias privés sera encouragée. Les médias audiovisuels constitueront un puissant moyen de mobilisation sociale et un atout considérable pour l'animation du développement. A cet égard, ils resteront un canal et un relais indispensable dans la diffusion des messages du développement.

En plus de ces éléments de développement social, je m'attacherai à améliorer de manière quantitative et qualitative la situation des autres secteurs sociaux non moins essentiels. Il s'agit notamment de la santé, de la culture, de l'éducation et de la formation, de l'action sociale et de la famille, de l'habitat et de l'urbanisme, de la jeunesse, des sports et loisirs.

La santé

Le diagnostic au niveau du secteur de la Santé montre que, malgré nos efforts louables fournis ces dernières années et qui ont permis d'améliorer certains indicateurs

sanitaires, la situation demeure très préoccupante. En effet, les problèmes prioritaires

demeurent les maladies infectieuses, parasitaires, endémo-épidémiologiques et surtout le développement des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA. Des épidémies meurtrières comme la méningite et la rougeole ont sévi ces dernières années. La couverture pharmaceutique reste encore insuffisante: seul 30 % de la population a accès aux médicaments essentiels génériques.

La pauvreté de nos populations, l'insuffisance de la couverture du pays en infrastructures sanitaires, et la faible qualité des prestations expliquent l'inaccessibilité de la grande majorité des burkinabé aux services de santé.

Ces différents constats de la situation nous obligent à définir un certain nombre d'enjeux stratégiques basés sur la sécurité sanitaire et à axer notre, 4 stratégie sur l'accès des populations aux soins de santé primaires. Dans cette perspective l'objectif global de notre politique sanitaire vise à améliorer l'état de santé et le bien-être de nos populations en améliorant l'offre des prestations sanitaires et la prise en charge desdites prestations.

A cet effet, je concentrerai mes actions sur la triple politique suivante:

- Politique des soins,
- Politique du médicament,

- Politique d'éducation- sensibilisation pour la santé.

La politique des soins

Dans ce domaine, il s'agit particulièrement pour nous d'amener le système de santé publique à intégrer l'idée de la lutte contre la pauvreté comme cause et conséquence à la fois d'un mauvais état de santé.

Ainsi, s'agissant de la production des prestations sanitaires, l'accent sera porté sur la maîtrise des coûts du système de santé. A cet effet, la réforme des modes de gestion des formations sanitaires et des circuits de distribution des médicaments sera poursuivie. Le recouvrement partiel des coûts et l'autonomie des structures sanitaires seront les deux axes complémentaires des réformes préconisées.

Quant à la prise en charge des prestations sanitaires, il me paraît impératif de parvenir, dans les meilleurs délais, à mettre en place un système de solidarité large dépassant la couverture des seuls travailleurs du secteur structuré. Un tel système sera fondé sur une organisation collective de la prise en charge, notamment la création de mutuelles sanitaires.

La politique du médicament

L'objectif majeur de ma politique dans ce domaine est de rendre le médicament financièrement et géographiquement accessible à toutes les couches de la population. Dans cette perspective, il convient notamment, **au** plan national, en plus des activités traditionnelles de la CAMEG, de mettre l'accent sur la fabrication industrielle de médicaments essentiels génériques, peu coûteux. Des dépôts pharmaceutiques seront implantés et gérés par les populations dans les 53 districts sanitaires pour faciliter la distribution des médicaments. De même, la pharmacopée traditionnelle qui joue un rôle important en milieu rural et périurbain, sera valorisée. A cet effet, je confierai au CNRST la tâche d'encadrer les tradipraticiens pour déboucher sur une pharmacologie burkinabé, véritable auxiliaire de la pharmacie moderne.

La politique d'éducation-sensibilisation pour la santé

L'aspect éducation -sensibilisation et l'adhésion des populations au contenu des messages sont essentiels dans la promotion de notre politique sanitaire globale. Aussi toutes les mesures seront-elles prises pour impulser et coordonner l'activité des ONG et Associations diverses vers les populations afin de développer l'éducation sanitaire et nutritionnelle.

A cet effet, le rôle de la femme dans ce processus est très déterminant parce qu'elle est le meilleur vecteur à travers lequel s'enracinent les pratiques et s'opèrent des changements de mentalité et de prise de conscience. C'est pourquoi/ un accent particulier sera mis sur l'accès des femmes à l'éducation, au crédit et à des emplois productifs.

Dans le même temps, la poursuite de notre effort pour le parachèvement du processus de décentralisation des formations sanitaires et le développement de la médecine de santé publique reste de première importance. Aussi, tout en rénovant les carrières professionnelles, de nouvelles formes d'exercice de la médecine, telles que les soins à domicile, seront-elles expérimentées. Ces différentes approches, assurément, nous permettront de mieux humaniser le système médical et d'accroître son efficacité.

En termes d'objectifs quantitatifs à réaliser, la mise en œuvre de notre politique devrait se traduire à l'horizon 2005, par:

- un accroissement des dépenses d'investissement de santé de 7,2 % des dépenses d'investissement de l'Etat à 14 %;
- une réduction significative de la mortalité maternelle et infantile;
- une augmentation de l'espérance de vie;
- une couverture vaccinale contre les principales maladies assurée à plus de 80 %;
- une réduction de la prévalence des maladies sexuellement transmissibles et de la progression du SIDA;
- une réduction des maladies hydriques grâce à une meilleure couverture des besoins en eau potable **dans** les zones rurales et dans les zones urbaines;
- une réduction du rayon d'accès aux centres de santé .

Pour atteindre ces objectifs opérationnels, le renforcement des soins de santé primaires, y compris la lutte contre les carences en micro-nutriments constituera la stratégie de base.

En ce qui concerne la production des prestations sanitaires et leur prise en charge, nos efforts seront concentrés d'une part, sur la maîtrise et la réduction des coûts du système de santé et, d'autre part, sur la mise en place **d'un** système de protection sociale fondé sur une organisation collective de la prise en charge. A cet effet, les options stratégiques suivantes ont été retenues :

- la poursuite de la réforme des modes de gestion des formations sanitaires;
- la poursuite de la réforme du circuit de distribution des médicaments;
- la promotion de nouvelles alternatives de financement de la santé inclura une mobilisation accrue de la coopération internationale.

Dans cet esprit les actions suivantes seront engagées:

- la couverture sanitaire sera améliorée par la construction et l'équipement d'infrastructures complémentaires. Il sera en outre **mis** en place un système d'encouragement du secteur privé à créer des formations sanitaires;
- la qualité des services sera assurée par le renforcement des capacités techniques et managériales au niveau des structures sanitaires;
- la disponibilité permanente des médicaments essentiels génériques à moindre coût sera garantie par les structures étatiques et le secteur privé;
- la prévention contre les épidémies sera rendue possible grâce à des campagnes systématiques de vaccination;
- la prise en charge des prestations sanitaires sera assurée principalement par des mutuelles de santé.

En termes de renforcement des capacités nationales

- les communautés (groupements villageois, réseaux de femmes, associations) seront de plus en plus impliquées dans les activités de sensibilisation, d'information, d'éducation, de communication et de financement du système de santé;
- des cours de recyclage, formation continue et spécialisation seront dispensés au personnel de santé pour maintenir et améliorer leur niveau de performance.

Enfin, j'inviterai le Gouvernement à consolider la politique actuelle de promotion de la santé de la reproduction qui valorise les comportements positifs en faveur de la planification familiale, de la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et le SIDA. En outre, je ferai en sorte que les principales activités ci-dessous initiées soient effectivement mises en œuvre afin que notre système médical soit à la

portée du plus grand nombre.

Dans le cadre de la réforme des modes de gestion des formations sanitaires

- équiper les nouvelles formations sanitaires des districts en matériel médical, audiovisuel, informatique, équipement et réactifs pour le diagnostic du paludisme, des anémies, des parasitoses courantes, du SIDA;
- mettre en place les Comités de gestion de districts pour assurer une autonomie de gestion des formations sanitaires;

Dans le cadre de la réforme du circuit de distribution des médicaments

- encourager la création d'entreprises pharmaceutiques de production de médicaments essentiels génériques (MEG);
- renforcer la capacité de la CAMEG à satisfaire les districts sanitaires;
- poursuivre la décentralisation de la CAMEG par la création de nouveaux dépôts régionaux en MEG;

Dans le cadre de la promotion de nouvelles alternatives de financement de la santé

- encourager la création de mutuelles sanitaires; - expérimenter et diffuser les possibilités de couplage crédit/santé.

L'action sociale et la famille

Dans notre démarche pour l'amélioration des conditions de vie des burkinabé, la famille constitue pour nous l'institution de première importance qui exerce les fonctions éducatives, de protection et de solidarité. Généralement dirigée par des hommes, chefs de famille, du fait de l'existence de pesanteurs sociales énormes qui maintiennent les femmes et les jeunes filles dans un statut inférieur, la situation montre que la famille traditionnelle prédomine (surtout dans les zones rurales) malgré l'apparition de nouvelles formes de famille (monoparentale ou nucléaire) essentiellement dans les zones urbaines.

La pauvreté semble être la principale cause des situations difficiles que vivent les familles burkinabé. La plupart des fléaux sociaux sont générés par les problèmes divers que vivent les familles et les individus qui n'arrivent plus à subvenir à leurs besoins, à s'adapter aux transformations économiques et socioculturelles en cours.

Ces constats peu satisfaisants obligent à envisager une nouvelle politique sociale et de la famille dont l'axe central est de renforcer le pouvoir et les moyens de socialisation de la famille en tant que cadre de vie, d'appartenance de tout individu et de centre de référence de tous les besoins de ses membres.

A cet effet l'objectif global de notre politique sociale et de la famille sera de renforcer les capacités d'auto-responsabilisation et d'autogestion de la famille et des communautés pour une meilleure prise en charge de leurs problèmes de développement.

En termes d'objectifs spécifiques à atteindre d'ici l'an 2005, nos efforts visant à renforcer la sécurité sociale et de la famille devront se traduire par :

- un accroissement des dépenses d'investissement du secteur de l'Action sociale et de la Famille;

- une meilleure protection et promotion sociale de la famille, notamment des groupes défavorisés;
- une promotion de l'élan de solidarité nationale et l'organisation de secours d'urgence en cas de calamité.

L'implication continue et soutenue de la famille et des communautés dans l'identification, la formulation et la mise en œuvre des programmes en faveur des secteurs sociaux constitueront la stratégie de base pour la réalisation de nos objectifs.

La promotion de la femme

Au cours du dernier septennat, beaucoup d'actions ont été mises en œuvre pour assurer la promotion de la femme.

Au plan politique, les femmes n'ont cessé de capitaliser les acquis du passé, tout en les renforçant. Ainsi, leur niveau de représentation s'est amélioré entre la première et la deuxième législature. Les femmes sont présentes dans les conseils municipaux et les structures dirigeantes des partis politiques et les structures dirigeantes des partis politiques et au Gouvernement. La volonté du Gouvernement d'assurer la promotion de la femme s'est traduite par la création du Ministère en charge de la question. Je travaillerai à réduire les inégalités criardes au détriment des femmes sur la scène politique. Non seulement, elles constituent la majorité de la population, mais leur engagement politique a toujours été déterminant.

Au plan du développement économique et social, la préoccupation demeure pour la femme, l'accès aux services sociaux essentiels et aux moyens de production, notamment l'accès équitable à l'éducation, à la santé, au crédit et à la terre. De cela participent la mise en œuvre des actions de promotion de la scolarisation des jeunes filles, la création du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes, la formation et l'installation de jeunes filles productrices, la lutte contre toutes les formes de discrimination faites aux femmes.

Au total, il s'agit d'engager avec vous une action définitive pour un changement radical. des mentalités et des attitudes pour assurer à la femme une participation sans complexe à tous les niveaux et à tous les chantiers du développement. Cette dynamique s'appuiera sur les femmes elles-mêmes en tant que premières actrices de leur propre promotion; mais elle n'aura de chances de succès véritable qu'avec l'adhésion et la solidarité de tous.

L'habitat et l'urbanisme

Les actions visent à contribuer à une amélioration sensible du cadre de vie. Elles concernent d'une part, la promotion d'un habitat économique et l'accès à un logement décent; d'autre part l'assainissement du cadre bâti et de son environnement.

En matière d'habitat, je mettrai l'accent sur la disponibilité et l'accessibilité au logement; cela passe par la promotion d'une construction économique aux triples plans environnemental, énergétique et financier. A cet effet, les efforts porteront essentiellement sur :

- l'intensification des actions de recherche et vulgarisation de l'utilisation des matériaux locaux *de construction*;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un code d'efficacité dans le bâtiment prenant particulièrement en compte les atouts et les contraintes énergétiques et bioclimatiques;
- la mise en place de mécanismes spécifiques de financement pour le développement de

l'autoconstruction et de la promotion immobilière.

En matière d'urbanisme, il s'agira de contenir et de gérer la croissance urbaine. **L'accent** sera mis sur la rationalisation des lotissements et la viabilisation des zones loties par :

- la fourniture des infrastructures et équipements communautaires de base; -
- l'évacuation des eaux usées et excréta, des eaux pluviales de drainage (construction, curage et entretien des caniveaux);
- l'évacuation et le traitement des ordures ménagères;
- la lutte contre les pollutions industrielles et hospitalières, contre la production et
- la prolifération de tout déchet toxique ou dangereux et contre les nuisances sonores.

Ici, plus qu'ailleurs, des actions concertées impliquant les pouvoirs publics, le secteur privé, la société civile et la participation directe des populations seront de mise. L'accent sera mis sur l'encouragement du secteur privé et la mise à disposition de parcelles à bâtir. Par conséquent, la construction du parc de logements sera pour une grande part l'œuvre des ménages et de promoteurs privés. De même, les centres urbains seront dotés de schémas d'aménagement.

En outre, la sensibilisation permettra de créer et d'entretenir un réflexe de propreté et d'hygiène individuelle et collective chez les burkinabé de tous âges et de toutes conditions socio-économiques.

La culture, l'éducation et la formation

De la culture

Au cours de la période du second septennat,, ma politique culturelle s'attachera aux objectifs suivants.

- Mettre en relief l'importance des enjeux culturels dans l'approche du développement national;
- Orienter l'éducation et la formation vers un idéal culturel et humain;
- Valoriser le patrimoine historique et culturel de notre pays;
- Réconcilier le peuple burkinabé avec ses cultures;
- Renforcer et encourager la création, la protection et la diffusion des œuvres;
- Poursuivre la création des ensembles nationaux et régionaux;
- Elargir l'audience internationale de la culture burkinabé.

Autour de ces objectifs, j'organiserai les rôles des acteurs devant concourir à l'émergence de la culture nationale.

Ainsi, seront menées des études pour une meilleure connaissance des patrimoines, la création d'espaces de promotion et de diffusion des produits artistiques et culturels. L'Etat veillera également à réunir les conditions favorables à la formation des acteurs de la vie culturelle et à stimuler la création artistique et culturelle.

le parachèverai le maillage du territoire par des bibliothèques de lecture publique. J'élaborerai un projet culturel qui définira les grands axes d'une politique cohérente. L'accent sera mis sur le développement du patrimoine, du cinéma, de la musique et des arts plastiques.

L'Etat prendra enfin les dispositions pour introduire des filières culturelles dans le système éducatif, créer des structures de formation et mettre en place des infrastructures culturelles.

La société civile quant à elle participera activement à la valorisation des cultures locales, au respect des valeurs culturelles de progrès pour assurer leur transmission aux générations futures.

Le secteur privé devra exploiter le potentiel d'industries culturelles existant. L'Etat veillera à aménager un cadre juridique favorable aux activités culturelles et axé sur des dispositions incitatives et des joint-ventures susceptibles d'être portées par lui au départ.

De l'éducation et de la formation

Notre pays doit combler son retard dans ce domaine crucial en relevant rapidement le défi de satisfaire la demande d'éducation sous la double contrainte de ressources limitées et d'une population jeune et en croissance rapide. L'ampleur du défi requiert une mobilisation plus soutenue de ressources au profit de l'éducation et un travail en profondeur pour mettre l'enseignement en adéquation avec les réalités sociales, culturelles et économiques.

Au cours du premier septennat, l'Etat a consenti de réels efforts au profit du secteur de l'éducation:

- Entre 1991 et 1997, 12 à 25 % des ressources budgétaires totales ont été consacrées à l'éducation et la recherche;
- La dépense d'éducation par tête a plus que doublé depuis 1991;
- Durant la période 1991-1995, l'enseignement de base a bénéficié en moyenne et par an d'environ 57 % des ressources destinées à l'éducation, atteignant même un niveau record en 1995 avec 65 % de ressources affectées à l'éducation et à l'alphabétisation.

La priorité accordée à l'enseignement de base, l'importance accrue des investissements d'infrastructures et de matériel didactique et la poursuite de l'effort de recrutement des enseignants, resteront la preuve d'une volonté politique soutenue en faveur de l'éducation. Le secteur a besoin à la fois d'importantes ressources financières et matérielles et de la gestion rationnelle de tous ses moyens.

Réformer le système éducatif est aujourd'hui un enjeu majeur si l'on veut établir le **lien** entre le développement du capital humain, et un développement durable.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous de construire l'école de demain. Les tâches urgentes du système éducatif consistent avant tout à préparer les enfants, quels que soient leur sexe et origine sociale, à affronter la vie active. Pour ce faire, la priorité majeure de mon action sera de développer l'enseignement de base et adapter l'école aux réalités changeantes

de la vie. Pour remplir cette mission capitale pour l'avenir **du** Burkina Faso, l'efficacité de l'éducation sera améliorée par **un** ensemble de mesures concrètes touchant principalement à la politique de l'éducation. A tous les niveaux, de l'alphabétisation à l'enseignement universitaire, l'esprit d'exigence et de qualité, de professionnalisation et de souplesse guidera cette politique.

Sur le plan pratique le relèvement substantiel du taux de scolarisation dans le primaire de 40 % en 1997 à 65 % en 2005 est un véritable défi qui implique d'améliorer l'efficacité du système éducatif et veiller à **son** développement équilibré.

L'effort de développement des capacités d'accueil est considérable, mais reste insuffisant au regard du faible **taux** de scolarisation. Des contrats entre l'Etat et les collectivités locales s'imposent en vue d'impliquer étroitement les structures décentralisées et la société civile dans la création et la gestion des infrastructures scolaires. Quant au matériel, didactique, de réels efforts seront fournis pour leur

fabrication sur place et à des coûts accessibles. En outre, l'Etat continuera de porter ses efforts sur la formation des enseignants autant dans les écoles normales que par des procédures de formation continue.

Tout en poursuivant l'objectif d'expansion accélérée de l'éducation, notre système éducatif ne devra pas perdre de vue l'impératif de qualité. A cette fin, je m'engage à la réalisation de trois objectifs prioritaires: maîtriser les coûts unitaires des manuels scolaires, assurer un meilleur encadrement pédagogique et renforcer les innovations (cours multigrades, double flux, écoles satellites, CEBNF). En outre, l'école devra accroître sa pertinence et son ouverture à son environnement social et culturel. Il s'agit de multiplier les lieux de rencontres et créations (atelier de construction et de réparation, salles de théâtre, salles de lecture, ...), de développer les formations spécifiques (musique, informatique, etc.) en relation étroite avec les collectivités territoriales, les associations de parents d'élèves et les syndicats.

Le développement des différents ordres d'enseignement doit toujours garder le souci de l'équité, de la pertinence et de la cohérence du système éducatif dans son ensemble. Dans cette perspective, tout en développant l'influence positive de l'enseignement de base sur les capacités productives des individus, l'Etat poursuivra son effort dans les enseignements secondaire et supérieur en faisant davantage appel aux collectivités locales et au secteur privé. Le plus grand défi de notre système éducatif reste la généralisation de l'enseignement primaire et de faire de chaque cycle d'enseignement, un cycle terminal unique.

Ma préoccupation essentielle au cours de la période à venir sera de travailler, en rapport avec tous les acteurs sociaux et partenaires à la refondation de notre système éducatif autour de valeurs et d'aspirations sociales, historiques et culturelles d'où émergera l'école de demain dans un contexte mondial de mutations rapides et de remises en cause permanentes. Dans cette optique, les lignes directrices de mon action prendront les orientations ci-après:

- Accroître l'offre éducative à tous les niveaux d'enseignement avec toutefois une priorité marquée pour l'enseignement de base; - Réduire les disparités régionales et de genre à travers la mise en œuvre d'actions vigoureuses en faveur des provinces défavorisées et l'enracinement du plan de scolarisation des filles;
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement en agissant sur les ressources humaines du secteur, le contenu des programmes, les pratiques pédagogiques et le système d'évaluation pour les mettre en phase avec les besoins d'une société burkinabé de plus en plus exigeante et ouverte sur le monde;
- Promouvoir l'enseignement technique et professionnel, les filières technologiques courtes et la professionnalisation des filières d'enseignement supérieur qui s'y prêtent en relation avec le marché du travail;
- Encourager les initiatives privées et communautaires en matière de création et de gestion des structures éducatives;
- Accroître l'interaction entre le formel et le non-formel dans l'éducation;
- Encourager l'école à s'inscrire dans le sens des innovations et de la créativité en rapport avec les besoins de la vie sociale et de l'économie;
- Accroître l'expansion et la fonctionnalité de l'alphabétisation;
- Mettre en œuvre une politique de déconcentration et de décentralisation effectives du système éducatif;
- Renforcer les capacités institutionnelles des ministères chargés de l'éducation à planifier, gérer,, mettre en œuvre et évaluer les politiques en matière d'éducation.

Outre ces lignes directrices, j'attacherai un intérêt spécifique à la réduction des écarts entre garçons et

filles dans le système éducatif. Je ferai intensifier la campagne de sensibilisation des populations sur la nécessité d'éduquer les filles et les femmes.

Je continuerai également à soutenir vigoureusement les actions d'alphabétisation. Il en est de même des innovations pédagogiques que je travaillerai à renforcer et à en assurer la cohérence avec l'ensemble du système éducatif

La jeunesse, les sports et les loisirs

La jeunesse représente l'avenir du Burkina Faso. A ce titre, elle doit être formée face aux défis majeurs du 21^e siècle. Elle sera le principal destinataire des actions d'éducation- formation et de prévention contre les risques sanitaires.

L'épanouissement de notre jeunesse suppose d'une part, la promotion de l'emploi et d'activités de production physique et intellectuelle, d'autre part, la pratique du sport et le développement d'activités récréatives,

Mon action dans ce domaine sensible sera axé sur:

- la mise **en** œuvre d'un vaste programme d'éducation civique destiné aux jeunes dans le cadre de la promotion d'une citoyenneté responsable et patriotique;
- le développement des centres d'information des jeunes sur l'emploi et des centres d'information sur les risques sanitaires, notamment en matière de santé de la reproduction et de lutte contre les MST et le SIDA;
- la promotion **du** sport de masse et d'élite,
- le développement des activités de loisirs tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

A travers le fonds national d'appui aux initiatives des jeunes qui sera créé, l'Etat apportera son soutien aux activités des mouvements associatifs de jeunes.

En outre, les jeunes seront impliqués dans les actions intensives de scolarisation et d'alphabétisation et dans les activités pilotes de production qu'entreprendra le Gouvernement. A cet effet, une structure de promotion des activités des jeunes sera mise en place.

Le développement institutionnel et la culture démocratique comme instruments de mise en œuvre du développement solidaire.

Un des aspects importants de mon action sera de combiner la mise en œuvre des politiques sectorielles avec une dynamique de développement institutionnel touchant tous les compartiments de l'action économique, politique et sociale. Plus spécifiquement les actions concerneront le développement de la gouvernance, la réforme globale de l'administration, la réforme de la justice et l'organisation de la participation des populations à l'animation et à la consolidation du processus démocratique.

La consolidation et l'enracinement du processus démocratique entrepris depuis le début des années 90 enregistrent une avancée significative.

Même si cela constitue en soi un motif de satisfaction, je ne doute pas que beaucoup reste encore à faire pour promouvoir la culture démocratique et le respect de l'adversaire politique. A l'expérience du premier septennat,, je ferai en sorte que les composantes essentielles de la gouvernance que sont l'Etat,

le secteur privé, les partis politiques et l'ensemble de la société civile, jouent chacun en ce qui le concerne le rôle qui lui revient dans l'Etat de droit.

Je prends un engagement particulier de faire de l'Etat le régulateur de la scène sociale. Il continuera d'orienter, d'impulser le développement économique et social et de créer un environnement propice à l'expression des initiatives privées et collectives. Le plan national de bonne gouvernance renforcera cette orientation.

Je veillerai à affermir et préserver le sérieux, l'ordre et la discipline que l'on reconnaît à notre système national de gestion de l'économie. Pour ce faire, la cohérence et la coordination des politiques économiques doivent s'inscrire dans un processus de prise de décisions rationnel et des procédures établies.

Promotion d'une culture démocratique et d'une démocratie participative

La première priorité c'est de construire une Administration publique qui suscite l'engagement de tous en faveur du développement. Une bonne administration publique de développement s'entend comme l'exercice rationnel du pouvoir dans l'utilisation des ressources publiques caractérisée par la transparence, l'ouverture du Gouvernement aux critiques des citoyens et la nécessité pour les décideurs publics de leur rendre compte.

La première richesse d'une administration est la qualité, la compétence, l'ardeur au travail et l'intégrité de ses agents. Son fonctionnement harmonieux et efficient, facteur de développement de la nation, est tributaire de la capacité de ses hauts responsables à analyser, anticiper,, adapter,, susciter et gérer les mutations sociales et économiques. Pour ce faire, il est impérieux d'accroître par la formation leurs capacités techniques et décisionnelles.

En ces moments de défis multiples qu'il faut relever pour assurer le développement durable, notre conception de l'administration burkinabé insiste sur la transparence, l'efficacité et l'intégrité. il s'agira de développer la concertation permanente et réaliser des études préalablement à toutes décisions majeures. Cela permettrait d'obtenir la participation et l'engagement de tous en faveur du développement.

De même, dans la compétition mondiale actuelle, seules des administrations publiques souples et efficaces déterminant la compétitivité des Etats. Dans ce sens, la gestion de l'économie sera pour nous **une** préoccupation majeure. Pour ce faire, l'administration publique burkinabé doit- (i) renforcer sa capacité en matière de planification stratégique en développant la prospective globale, sectorielle et - spatiale, (ii) accompagner le développement de l'économie de marché en jouant pleinement son rôle de catalyseur de l'investissement privé national et étranger (iii), favoriser l'intégration du pays à l'espace sous-régional et au marché mondial en adhérant aux traités et accords y afférents, (iv) développer un partenariat pour le développement entre l'Etat et les milieux d'affaires, (v) veiller à garantir et préserver un climat de sécurité des affaires, des biens et des personnes, (vi) assigner des contrats de performance aux entreprises publiques, (vii) approfondir le contenu économique de la décentralisation, (viii) et poursuivre la réforme de l'Etat.

La deuxième priorité c'est d'assurer le fonctionnement efficient des institutions républicaines et l'existence d'une vie démocratique. Je crois à la démocratie qui permet de solidariser la nation. A cet effet, je continuerai de privilégier le dialogue social avec tous les acteurs et m'efforcerais d'élargir le champ de la démocratie. De même, je veillerai personnellement à l'indépendance de notre justice qui est l'affirmation de notre choix pour une démocratie libre. Ce sont autant de conditions nécessaires à une pleine participation et à l'adhésion des citoyens aux grands desseins nationaux.

La troisième priorité c'est de favoriser l'émergence d'institutions émanant de la société civile d'une part pour favoriser la participation populaire et d'autre part pour permettre aux citoyens d'exercer leur contrôle sur l'action publique.

La réforme de la justice

L'Etat de droit doit être la base de la conduite des affaires de l'Etat. Une justice viable représente une garantie pour l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative dans le sens de l'intérêt général. A cet égard, notre système judiciaire, en dépit de la réorganisation, traîne encore de nombreuses limites qu'il faut corriger.

La conséquence de ces insuffisances est que le système judiciaire demeure faible à bien des égards: infrastructures insuffisantes ou inadaptées, magistrats en quantité et qualité insuffisantes, faibles dotations budgétaires, encombrement des tribunaux, faiblesse du contrôle hiérarchique, etc.

De telles insuffisances ne peuvent créer un climat de confiance entre la justice et les justiciables.

En raison du rôle central de la justice dans tout système de gouvernance et en matière de développement, je ferai de la réforme de notre système judiciaire un grand chantier.

Notre justice doit changer en profondeur et offrir les garanties de sûreté nécessaires à tout citoyen et à tout investisseur intéressé par notre pays.

Je travaillerai à créer un climat de bonne collaboration entre les principaux acteurs de la famille judiciaire. Dans l'immédiat, j'instruirai le gouvernement de porter une attention particulière à la réhabilitation des infrastructures et du cadre de travail, à l'amélioration de l'univers carcéral et la modernisation de notre système judiciaire.

La poursuite de la modernisation de l'Administration et de la réforme de l'Etat

A la fin du premier septennat, l'Assemblée Nationale a adopté, après un long processus participatif à la base, une série de lois portant sur la réforme globale de l'Administration publique. Ces lois, toutes autant qu'elles sont, s'inscrivent dans la recherche d'une Administration compétitive, performante et efficace dans un monde constamment porté vers la quête de la qualité et de l'excellence. Sans une telle administration, l'Etat ne peut ni jouer avec clairvoyance son rôle d'orientation, d'impulsion et de régulation de l'activité économique, ni se préoccuper des questions de redistribution et de justice sociale.

A la veille du troisième millénaire l'on convient que cette réforme est incontournable pour la redéfinition des missions de l'Etat et des collectivités locales et du type de partenariat avec les autres composantes de la vie sociale, en l'occurrence le secteur privé et la société civile. Cette même logique s'applique aux agents publics, ceux-là même qui doivent à la fois subir le changement et le promouvoir.

L'Administration publique étant d'abord un système humain et social, je mettrai en place un vaste plan de communication en direction de ses serviteurs. Plus que quiconque, je suis le premier à comprendre que la réforme en cours nécessite l'adhésion et l'engagement de tous les agents publics. Car la faut-il le rappeler, est la nouveauté de notre époque

complexité et la rapidité sans précédent des changements techniques et sociaux auxquels il faut faire face.

Compte tenu de l'importance des facteurs d'influence à la fois objectifs et subjectifs sur notre Administration, je ne ménagerai aucun effort pour que la mise en œuvre de la réforme globale soit empreinte de professionnalisme. Car je suis convaincu que les fidèles serviteurs de notre peuple sont capables de s'adapter individuellement et collectivement de sorte que leur interaction avec l'Administration assure au-delà de notre survie, notre rayonnement dans le concert des nations modernes. Ainsi, la réforme globale de l'Etat, loin d'être une fin en soi, n'est qu'un moyen pour adapter notre pays à un environnement mouvant, pour maintenir et accroître la compétitivité, les performances et l'efficacité de son Administration et de son économie. L'effectivité de manuels de procédures et de tableaux de bord dans toutes les administrations garantira la continuité du service public et la mémoire administrative.

Outre l'amélioration attendue de la qualité et de la productivité publique, la généralisation des cercles de qualité canalisera la pleine participation des

de qualité canalisera la pleine participation des agents publics vers la recherche collective de solutions aux problèmes techniques, le perfectionnement mutuel, l'amélioration de la communication et du climat social.

La consolidation de la décentralisation et du développement des collectivités locales

La redéfinition des missions de l'Etat nous a conduit à mettre en route un processus de décentralisation destiné d'une part, à promouvoir la démocratie locale et la participation citoyenne à l'échelle de base et, d'autre part accroître les possibilités de contrôle des gouvernés sur les gouvernants.

La priorité c'est d'impulser le développement régional et renforcer la décentralisation tout en permettant aux collectivités locales de disposer de ressources nécessaires à leur développement en assurant une meilleure répartition des infrastructures de base et des équipements sociaux. A cet effet, l'accent sera mis sur:

- le renforcement des moyens techniques et financiers des entités décentralisées par la mise en place d'un système de finances publiques locales adéquat, le recours aux opportunités offertes par la coopération décentralisée, les organisations non gouvernementales (ONG) et le mouvement associatif et mutualiste;
- l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma national d'aménagement du territoire qui organise le cadre d'une répartition spatiale équilibrée des équipements et des activités économiques;
- l'élaboration et la mise en œuvre de plans et programmes régionaux et locaux de développement pour doter toutes les collectivités locales de documents de référence en matière d'activités économiques.
- L'amélioration du système d'information statistique permettra de mettre en place des bases de données régionales harmonisées, fiables et accessible à tous les utilisateurs en même temps qu'elles constitueront un outil d'aide à la décision.

L'adoption des textes en matière de décentralisation consacre le droit des collectivités locales à s'administrer librement et à gérer les affaires de leur ressort. Cela constitue un tournant décisif à partir duquel la tutelle pesante de l'Administration centrale ira décroissant à travers un redéploiement progressif dans le cadre d'une déconcentration respectueuse de la présence de l'Etat sur toute l'étendue du territoire national. La pyramide institutionnelle au niveau local sera parachevée par l'organisation du territoire en régions économiques et la prise des textes régissant les finances publiques locales.

Le renforcement de capacités opérationnelles des forces de défense et de sécurité

Aucun progrès n'est envisageable sans un environnement débarrassé de toutes les formes d'insécurité et d'instabilité. Ainsi les atteintes à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale, les crises internes, la criminalité et le grand banditisme, les trafics illicites divers sont de nature à compromettre l'exécution des politiques de développement. Notre pays a besoin de paix et de sécurité pour s'épanouir. C'est pourquoi j'attacherai du prix au renforcement des capacités des structures et des personnels de défense et de sécurité.

Je travaillerai, au niveau des forces de défense, à accroître leurs capacités opérationnelles. Cela se traduira d'une part par la mise en œuvre d'une judicieuse politique des ressources humaines, d'autre part par l'actualisation des textes de base et de fonctionnement tout en encourageant la formation à tous les échelons.

En outre, nos forces de défense et de sécurité doivent être préparées à assumer les missions de type nouveau en matière de rétablissement et de maintien de la paix.

Au niveau des forces de sécurité, la formation qui s'est accrue au cours du dernier septennat, sera renforcée.

Je veillerai à ce que les moyens humains et matériels adéquats soient mis à leur disposition pour l'accomplissement de leur mission.

L'impératif d'intégration régionale impose à nos forces de défense et de sécurité de s'associer aux initiatives sécuritaires intégrées pour endiguer toutes les formes de destabilisation (criminalité transfrontalière, trafic d'armes et de stupéfiants) en vue d'assurer un environnement régional de paix et de sécurité propice au développement économique et social.

Réussir notre insertion dans le processus de mondialisation et d'intégration régionale et de rechercher pour notre pays un rayonnement encore plus grand

La promotion de la culture Burkinabè dans le monde

Notre pays est une mosaïque culturelle formée des richesses culturelles des différentes nationalités qui y vivent. La culture et les acquis socioculturels forment l'âme des peuples et les accompagnent nécessairement dans leur quête quotidienne de bien-être et de développement.

Loin d'être résiduelle, la dimension culturelle est ce qu'il y a de véritablement déterminant dans la lutte des peuples pour leur développement. La culture est avant tout un système de valeurs morales, esthétiques et spirituelles qui insufflent à l'action humaine des finalités nobles afin d'aider les hommes à se libérer de l'ignorance, de la misère et de l'injustice.

C'est ce substrat culturel qui restitue aux sociétés leur créativité, instaure des solidarités nouvelles entre les peuples, entre l'homme et la nature. La culture apparaît alors comme une sorte de fer de lance, un levier de changement. Elle confère

à l'activité de l'homme son visage humain; elle marque le territoire des enjeux vitaux d'une communauté en même temps qu'elle détermine les finalités et les normes à travers lesquelles cette société se reconnaît le mieux et s'affirme à son plus grand avantage.

Vue comme telle, la culture se distingue des coutumes sacralisées et sclérosées pour être une réalité plastique qui s'adapte constamment à des contextes changeants tout en restant fidèles à certaines

continuités essentielles. Dans ce sens, elle doit être capable de se débarrasser des conservatismes devenus nocifs et d'emprunter à d'autres peuples des critères qui ont fait la preuve de leur efficacité pour mieux se régénérer, et s'exprimer plus librement dans une compétition sans fin dans le nouveau village planétaire.

L'expérience historique montre bien que les cultures et civilisations qui ont survécu à la légende des siècles sont précisément celles qui, dans le passé, ont su ne pas se figer en cherchant à figer le temps mais, au contraire, s'enraciner dans le temps pour y puiser la sève d'une jeunesse toujours renouvelée.

Partant de cette dimension non instrumentale de la culture, je travaillerai à doter notre pays d'une politique culturelle transcendant tous les secteurs d'activité et dépassant le seul aspect des grandes manifestations culturelles que notre pays abrite de manière récurrente. La prise en compte de notre identité culturelle comme fondement de notre développement doit être la préoccupation essentielle des décideurs et acteurs des politiques de développement. Si l'homme est au début et à la fin du développement, c'est la dimension culturelle qui lui confère sa légitimité et son critère d'évaluation. Le sceau culturel est en dernière analyse le trait différentiel et le catalyseur des politiques de développement.

Le Burkina Faso doit demeurer, conformément à la tradition de nos ancêtres, une terre de dignité, de bravoure et d'ardeur au travail. A cet effet, je veillerai à ce que le sens et l'attachement à la Patrie et la loyauté deviennent un réflexe culturel chez les hauts responsables de l'Etat pour servir progressivement de référence aux comportements des burkinabé. Il s'agit là d'une prédisposition psychomotrice indispensable pour soutenir le développement socioéconomique et la position de notre pays sur la scène continentale et internationale.

L'érection du Burkina Faso en pôle régional de développement en Afrique de l'Ouest

Le Burkina Faso doit s'affirmer à l'horizon 2005 comme un important pôle régional de développement en Afrique de l'Ouest. Cette ambition est en cohérence avec l'ensemble des orientations stratégiques retenues dans mon schéma de développement. Beaucoup de situations concourent à faire du Burkina Faso un pays avec lequel il faut compter en Afrique de l'Ouest. Sa situation géographique lui confère un avantage comparatif dont découle sa vocation régionale première. Ensuite, il abrite le siège de plusieurs organisations sous-régionales oeuvrant dans le domaine de l'intégration. Par ailleurs, l'attachement de la classe politique et de la société civile à l'idéal d'intégration régionale représente un atout majeur. Enfin, notre politique extérieure résolument tournée vers le dialogue politique et la recherche d'une paix durable, en tant que préalable à la construction d'une entité régionale forte et unifiée, continuera d'être fidèle à la vocation intégrative de notre pays. C'est pourquoi, au cours du septennat, **je** m'attacherai à :

- Amener le peuple burkinabé à prendre conscience de cette vocation régionale de notre pays et à y adhérer.
- Faire jouer au secteur privé burkinabé un rôle de premier plan dans la sous-région;
- Faire de notre administration publique une administration de référence dans la sous-région : diligente, efficace, prévenante et disponible.

L'organisation d'une diplomatie active et de présence dans le monde

La politique étrangère de notre pays doit être au service de l'amitié et de la coopération entre les peuples et les Etats. Dans ce sens, je veillerai à ce que notre pays continue d'apporter son soutien, sa collaboration et sa disponibilité pour le règlement des conflits et la gestion des crises, surtout en Afrique. La préservation de la stabilité et de la paix à l'échelle mondiale doit demeurer une

préoccupation constante de la communauté des nations. Rien de durable ne peut être construit sans la paix et la sécurité. C'est pourquoi notre pays continuera de participer activement aux efforts de l'Organisation de l'Unité Africaine, de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale pour la prévention et la gestion des conflits, pour la stabilité et la paix dans le monde.

L'une des dimensions essentielles de la politique étrangère que j'entends promouvoir et renforcer, reste la diplomatie du développement. Elle sera encore plus active dans les domaines clefs que constituent la coopération bilatérale, la coopération multilatérale et la coopération régionale. Dans le contexte de la globalisation de l'économie mondiale, la coopération économique et politique régionale revêt plus que par le passé une importance cruciale. Du reste, notre pays a toujours stimulé et soutenu les processus d'intégration en cours sur le continent et dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. Les différents regroupements poursuivent pour l'essentiel la réalisation de l'autosuffisance nationale et collective le domaine du développement économique, social et culturel. Notre pays y adhère pleinement et réaffirme son engagement et sa détermination à prendre les mesures qui s'imposent pour accélérer la création de la Communauté Economique Africaine en rapport avec les autres états africains. Les efforts déjà accomplis en matières de coopération économique sectorielle, sous-régionale et régionale sont suffisamment encourageants pour justifier une intégration économique, sociale et culturelle plus complète. Le Burkina met en place une organisation institutionnelle efficiente à la fois pour honorer les engagements pris avec ses partenaires et pour un meilleur suivi des recommandations et résolutions des rencontres internationales. Dans le contexte de la mondialisation, l'Afrique n'a d'autres choix que de s'organiser en tant que bloc régional face au reste du monde.

Elle n'a d'autres choix que de mettre en place les mécanismes institutionnels idoines pour conduire le processus d'intégration d'une part, d'autre part veiller à repartir d'une manière juste et équitable les avantages de la coopération entre les Etats membres en vue de promouvoir un développement économique équilibré dans les différentes parties du continent.

L'Afrique du 21^{ème} siècle sera unie et gouvernée par des élites responsables et animées de grands desseins pour leurs peuples et leur Continent ou alors s'enfoncera dans une marginalisation sans précédent. C'est là le redoutable défi qui se dresse devant notre Continent à la veille du troisième millénaire.

Conclusion Générale

Les orientations stratégiques du second septennat que je propose en guise de programme prolongent l'action engagée depuis sept ans. Ce programme ne vient donc pas en rupture avec les orientations spécifiques du premier, mais s'inscrit comme une sorte de continuité dynamique qui prend en compte et renforce les acquis du premier septennat.

Cet engagement collectif exige donc de renforcer et de pérenniser l'effort entrepris et confirme que la voie du développement humain durable nécessite à la fois une économie stable et moderne, des institutions démocratiques fonctionnelles et votre adhésion à notre ambition commune. Il faut de l'ambition pour développer notre pays.

C'est cette société de développement solidaire qu'il nous faut construire ensemble aujourd'hui. Une société suffisamment forte et libre pour assurer l'épanouissement des générations présentes et futures. Une société qui se veut aussi et surtout le réceptacle engagements communs de l'humanité à bâtir une société planétaire. Elle est également la sentinelle des intérêts nationaux, l'avocat de l'épanouissement social continu des populations burkinabé à l'intérieur d'un ordre international qui sera fortement régi par les contingences de la mondialisation de l'économie et du commerce. Cela, nous impose avant tout une

mobilisation collective sans précédent pour réaliser le développement solidaire.

Si vous me réitérez votre confiance, je demeure convaincu qu'ensemble et dans la solidarité nous pouvons animer, dans un monde en mutation profonde, une politique à la fois ambitieuse et réaliste au service de la justice et du progrès.

Si vous me réitérez votre confiance, je me consacrerai d'abord à consolider les acquis antérieurs toujours dans l'effort, le travail et la discipline.

Ensuite, j'impulserai l'écriture et la construction collectives du rêve burkinabé du 21^{ème} siècle. Ensemble nous poserons les jalons d'un Burkina Faso digne, grand et respecté, où l'analphabétisme, la sous-scolarisation, la mortalité infantile ne seront plus qu'un lointain souvenir. Nous aurons constamment le souci et l'ambition de laisser aux générations futures le souvenir de bâtisseurs et d'hommes dignes.

Vive le Burkina Faso !